

Aujourd'hui, 50% des jeunes européens âgés de 18 à 34 ans vivent avec leurs parents. Ce taux varie de pays à pays, allant de 20% ou moins au Danemark – Suède et Finlande jusqu'à 60% ou plus en Bulgarie – Slovénie ou Slovaquie. La palme revient à l'Espagne où ce sont actuellement 78% des jeunes de cette tranche d'âge qui sont contraints de rester vivre chez leurs parents ! (Conférence donnée au Parlement européen – Bruxelles – novembre 2011)

LA SITUATION EN ANGLETERRE, PAYS DE GALLES ET IRLANDE DU NORD

SI UN JEUNE SOUHAITE LOUER UN LOGEMENT

Un jeune, à partir de 16 ans, peut quitter la maison s'il obtient le consentement de ses parents. Si le parent refuse, la Court peut l'obliger à retourner vivre chez eux. Il est possible pour un jeune qui ne supporte plus cette situation de contacter les services sociaux des autorités locales dont il dépend. Si cela s'avère fondé, les autorités locales peuvent proposer au jeune de lui fournir un logement.

Normalement, un jeune de moins de 18 ans ne peut contracter un bail. Ceci peut être contourné via la présence d'un adulte tiers qui contracte le bail (parent ou travailleur social) ou si un des colocataire est âgé de plus de 18 ans.

Le jeune de moins de 18 ans a cependant une alternative : il peut signer avec un propriétaire ce qui est appelé une "licence" et qui est différent d'un contrat de location. Cette licence montre que le propriétaire permet au jeune d'occuper ce logement, mais il ne constitue pas un droit de location. Cette licence n'est possible que jusqu'à l'âge de 18 ans.

Les propriétaires privés, associations de logements ou propriétaires de logements sociaux peuvent exiger une garantie locative, même lorsqu'il s'agit de cette "licence". Si le jeune quitte un foyer d'accueil pour jeunes, ce sera sans doute les services sociaux locaux qui apporteront cette garantie.

Le jeune peut demander une allocation logement, mais celle-ci s'avère souvent très restreinte si la personne a moins de 35 ans !

SI UN JEUNE SOUHAITE ACQUERIR UN LOGEMENT

Un jeune de moins de 18 ans n'a pas le droit de contracter un emprunt hypothécaire. En fait, cela renvoie au fait qu'un jeune n'a pas le droit de posséder des biens en propre. Par contre,

il pourrait passer par une “fiducie”¹ qui peut détenir les droits de propriété jusqu’à ce que le jeune ait atteint ses 18 ans.

SI UN JEUNE EST SANS-ABRI

En 2008, le Royaume Uni comptait 75.000 jeunes sans abri !

L’autorité locale a le devoir de fournir un logement au jeune qui répond aux critères de l’itinérance. Des dispositifs spécifiques sont mis en place selon l’âge de la personne (moins de 16 ans ; 16-18 ans ; plus de 18 ans).

Les autorités locales vont recevoir la demande du jeune de plus de 18 ans et va certifier la recevabilité de la demande, notamment afin de voir si le jeune peut rester là où il est ou s’il a besoin d’un hébergement d’urgence. L’autorité locale est tenue d’explicitier son refus d’aider le jeune qui peut aussi faire appel de cette décision. Il peut aussi, dans certains cas, obtenir une aide financière pour ses besoins journaliers.

DES FOYERS POUR JEUNES (16-25 ans)

Ils posent le constat fort qu’une nouvelle génération est confrontée à un avenir incertain, ce qui entraîne des comportements sociaux, du chômage, des grossesses précoces, des échecs scolaires, de la souffrance mentale et physique,... Ils estiment qu’il y a aujourd’hui de nombreux jeunes qui sont grand danger d’être “perdus dans la transition” de nos sociétés. Pour contrer ce constat lourd, un réseau de foyers pour jeunes s’est constitué, afin de venir en aide à tous ceux qui sont exclus du ‘courant dominant’.

Ce réseau de “foyers pour jeunes” se développe en Angleterre depuis 1992, tant dans les zones urbaines que dans les zones rurales. Ils accueillent à ce jour plus de 10.000 jeunes. A l’origine de cette initiative, une visite en France de Foyers pour jeunes. L’idée est de stopper la spirale négative “pas de logement – pas de travail – pas de logement”. Ils sont en grande réflexion pour faire évoluer ce modèle en fonction d’un côté d’une plus grande liaison entre les structures d’accueil pour jeunes (délinquants, jeunes en souffrance mentale, très jeunes parents, etc.), de l’autre côté parce que le modèle traditionnel de logement subventionné est en évolution et qu’il faut pouvoir rencontrer cette évolution.

Leur site Internet : <http://www.foyer.net/>

Une fiducie désigne un mécanisme de transfert de propriété soumis à des conditions d’usage ou de durée. Cette pratique prendra des formes différentes selon le pays où il se pratique : en Angleterre (les trusts), en Allemagne, en France, dans le droit musulman,...

UNE ALLOCATION DEMANDEUR D'EMPLOI

Il existe une allocation de demandeur d'emploi auquel le jeune peut prétendre dès qu'il a 18 ans (proposée de manière exceptionnelle pour les jeunes de 16 et 17 ans). Il s'agit de la Jobseeker's Allowance (JSA). Elle est aussi accessible à ceux qui travaillent moins de 16 heures semaine.

UNE AIDE AU LOGEMENT

Cette allocation logement n'est plus possible pour un jeune qui est célibataire et âgé de moins de 25 ans. De plus, si ce jeune coloc ou vit dans une chambre ("bed-sit"), il ne pourra pas prétendre à cette allocation. Le jeune qui habite chez ses parents ou qui étudie ne peut pas non plus l'obtenir. Cette aide a été remise en question par David Cameron (Premier Ministre) qui l'a supprimée pour les moins de 25 ans; afin de récupérer 2 milliards de livres sterling par an.

UN DISPOSITIF CREDIT D'IMPOT

Par ailleurs, un jeune de 16 ans et plus qui s'occuperait d'un enfant, d'une personne âgée, d'un invalide,... et qui peut prouver qu'il y consacre la majeure partie de sa semaine (ex : au moins 35 heures/semaine pour un invalide), recevra cette aide financière.

Sources : Citizens Advice Bureau (<http://www.adviceguide.org.uk/>) - Services du Gouvernement (<http://www.direct.gov.uk/>)

LA SITUATION EN FINLANDE

SITUATION GENERALE DU LOGEMENT DES JEUNES FINLANDAIS

Les jeunes Finlandais quittent la maison familiale relativement tôt, à 21 ans en moyenne. Généralement, ils s'installent de façon indépendante quand ils démarrent leurs études. Plus de la moitié des 20-24 ans vit indépendamment, la plupart dans des logements loués. L'offre de locations est variable. Dans les grandes villes, où la population se concentre de plus en plus, on constate une pénurie de locations à prix raisonnables ; cela vaut pour tous les logements sur le marché privé de la location, appartements et maisons, et ceux

subventionnés. De la même façon, il existe des écarts de loyers selon les régions ; par ailleurs, ils sont généralement moins chers pour les logements sociaux. Dans les centres de croissance, comme la zone métropolitaine d'Helsinki, la plupart des jeunes vivent dans des logements loués par le marché privé, faute d'un parc suffisant de logements sociaux.

C'est le Ministère de l'éducation qui est chargé de coordonner une politique de la jeunesse. Le Ministre de la Jeunesse travaille avec une commission consultative composée des « affaires de la jeunesse » et de l'ALLIANSSI (Agence nationale pour la jeunesse). Cette dernière gère l'information vers les jeunes et les travailleurs sociaux.

Le plan stratégique pour le travail des jeunes finlandais = **NUOSTRA**, (Nuorisotyön strategia = Stratégie pour le travail des jeunes) signale qu'il faut *“permettre aux jeunes de devenir indépendants de leur famille au bon moment dans leur développement.”* Le texte porte le nom de “Loi sur la jeunesse” dont les objectifs sont de soutenir le développement des jeunes et leur autonomie, de promouvoir leur active citoyenneté et leur émancipation, et d'améliorer leurs conditions de vie. C'est le Ministère de l'Éducation, avec l'aide de 5 bureaux régionaux qui mène cette politique. Parmi les priorités de ce plan NUOSTRA, notons celle des “conditions de vie” du jeune, ce qui renvoie entre autres aux conditions de logement des jeunes finlandais.

Le Conseil de l'Europe note que la politique finlandaise en faveur des jeunes a toujours voulu promouvoir leur insertion dans la société, estimant que seule une faible frange de la population jeune présente des signes de rébellions face au modèle social. L'idée est de les préparer à la gestion de leur vie, afin de ne pas être “balloter” par les incertitudes de celle-ci. Aujourd'hui (depuis 1995), ce sont les municipalités qui ont pour mission d'intervenir auprès des jeunes, ce qui marque aussi un désengagement de l'Etat dû sans doute à des moyens financiers moins importants. Les auteurs estiment qu'il existe une certaine “ironie” à responsabiliser davantage le jeune dans un contexte de crise.

Il existe donc des programmes d'aide au logement pour des jeunes relevant des catégories suivantes : étudiants – jeunes parents isolés – conscrits.

- Système de **primes pour l'épargne-logement** fonctionnant dans le cadre du régime ASP. Un dispositif plan-épargne jeune a été mis en place, faisant aujourd'hui partie des priorités politiques en Finlande (Source : Siteweb du Parlement européen/1996). Malheureusement, ce dispositif ne concerne que les jeunes qui ont un emploi et qui veulent quitter la maison familiale. Il s'agit donc d'une mesure transitionnelle, le bail étant signé pour une durée déterminée.
- Un **programme d'aide au logement pour les étudiants**, ce qui touche 80.000 jeunes finlandais.

Sources : Proposition gouvernementale de la Ministre de la Culture pour une Lois sur le Jeunesse – Conseil de l'Europe : rapport national finlandais sur la politique de la jeunesse – Observatoire jeunes et société du Québec.

LA SITUATION AU PORTUGAL

3,5% des ménages partagent leur logement avec une ou plusieurs autres familles. En juillet 2012, le Premier Ministre a appelé ses compatriotes, et les jeunes portugais en particulier, à quitter le pays pour trouver du travail ailleurs, y compris dans les anciennes colonies ! En effet plus d'un jeune sur trois serait au chômage.

- **Programme IAJ** (Incentivo ao Arrendamento Jovem), entamé en 1992 afin de stimuler la location de logements par les jeunes, grâce à l'octroi d'une allocation de loyers aux travailleurs (célibataires ou mariés) dont l'âge ne dépasse pas trente ans, en fonction de leur revenu et de la taille du ménage. L'allocation ne peut pas excéder 75% du loyer et est accordée pour un maximum de 5 années (consécutives ou non) et est plafonné à 250 euros. Elle a été conçue en parallèle avec le régime de prêts accordés aux jeunes pour l'acquisition d'un logement, se sorte qu'elle soit neutre du point de vue du mode d'occupation.
- **Programme Porta 65 Jovem** : ce programme fonctionne comme un appel à projets et vise à promouvoir des modes de vie plus autonomes pour les jeunes, leurs familles, célibataires ou cohabitants en couple notamment par des projets de réhabilitation de zones urbaines dégradées et la redynamisation du marché locatif. Ce dispositif soutient la location de logements en attribuant un pourcentage de la valeur du loyer comme subvention mensuelle au locataire. Les jeunes intéressés doivent répondre aux conditions d'accès et déposer leur candidature via le suivant présentant le dispositif. <http://www.portaldahabitacao.pt/pt/porta65j/>

Sources : Siteweb du Parlement européen/1996 – Siteweb du logement au Portugal – Le Figaro Magazine -

LA SITUATION EN ALLEMAGNE

LOUER UN LOGEMENT

En Allemagne, les locataires ont souvent le droit de sous-louer leur appartement pour une période limitée. Et étant donné que les jeunes allemands voyagent beaucoup, la sous-location est assez courante. On trouve des sous-locations sous le nom de Untermiete ou

Zwischenmiete. Cela signifie que beaucoup d'appartements et de chambres sont sous-loués avec un contrat signé avec le locataire et non le propriétaire des lieux.

L'Association Allemande des Organismes de Services pour Etudiants (Deutsches Studentenwerk - DSW) offre des logements subventionnés pour les étudiants allemands et étrangers. Ces logements sont essentiellement des chambres en collocation mais dans certains endroits il est possible de louer des appartements entiers. Malheureusement, le nombre de places dans ces résidences pour étudiants est très limitées.

Un Wohnberechtigungsschein (WBS) est un certificat qui est indispensable pour prétendre à un logement construit avec des fonds publics (la définition même du logement social est assez différente en Allemagne et en France). Un Wohnberechtigungsschein est uniquement donné aux personnes ayant un revenu inférieur à un certain niveau et possédant au minimum une carte de séjour valide un an.

En Allemagne, c'est essentiellement le secteur associatif qui prend en charge les besoins des jeunes allemands. Ils sont soutenus financièrement et/ou travaillent en partenariat avec les autorités publiques.

Enfin, le squat est une pratique très courante en Allemagne. Des squats très célèbres existent par exemple à Berlin et accueillent de nombreux jeunes européens afin de faire "essaimer" ce mode d'habiter.

BAIL ET COUT DU LOGEMENT : UN MIROIR DES LOYERS

On peut faire une comparaison des loyers dans chaque ville, ou dans chaque quartier d'une ville en utilisant un tableau appelé Mietspiegel, qui classe les loyers pour chaque zone. Ainsi il est possible de voir si le loyer est raisonnable pour un tel endroit ou si le montant est trop élevé et donc illégal. On peut trouver le Mietspiegel dans les mairies ou chez le Mieterverein (association de locataires, voir la partie sur les contrats). Si le loyer est au dessus de la limite légale, demandez conseil à un avocat ou à l'association des locataires afin de le réduire. Constitué d'une banque de données révisée annuellement, ce "miroir des loyers" donne la photographie exacte des loyers pratiqués. "Chaque länders fixe un loyer maximum sur une moyenne par quartier. Si jamais le montant du bail est supérieur à 20% aux loyers pratiqués pour des logements comparables, le locataire peut saisir le juge".

Le bail comprend les règles de vie en cohabitation, le non respect de ces règles donne au propriétaire le droit d'expulser le jeune locataire.

signalons qu'avec la crise, les jeunes de moins de 25 ans au chômage ont vu leur allocation sociale réduite parce qu'ils sont supposés pouvoir habiter chez leurs parents.

LES JEUNES EN LOGEMENT COOPERATIF

L'université de Nürtingen-Geislingen a mené une enquête auprès d'étudiants afin de savoir si les coopératives de logements pouvaient répondre à leur demande de logement. Les jeunes semblent trouver cela une bonne formule de logement, mais craignent une moindre qualité du bâti correspondant à un coût moins élevé.

Les jeunes apprécient l'idée de vivre en communauté, mais il faut tenir compte de l'évolution de la société et voir ce que le terme de communauté représente pour le jeune d'aujourd'hui. Les coopératives bancaires ont mis en place le slogan : "Wir machen den Weg frei", ce qui peut se traduire par "Nous résolvons les problèmes pour vous". L'image donc de la coopérative de logements pour les jeunes d'aujourd'hui, dans un contexte individualiste fort, pourrait bien être celle de ces banques coopératives ...

Enfin, cette étude montre également ce que les jeunes allemands attendent de leur logement : avoir un logement bien fini et une bonne disposition des pièces. Les chercheurs en déduisent que les jeunes sont plus en demande d'un logement de qualité que d'un logement qui serait proche de leur lieu de travail ou qui remplirait un rôle de prestige social.

Sources : Siteweb Justlanded - SITEWEB citego – RICS Research – Observatoire Jeunes et société au Québec.

LA SITUATION EN ESPAGNE

Aujourd'hui, on estime que de plus en plus de jeunes restent jusqu'à un âge avancé chez leur parents, faute de logement adéquat et abordable. L'âge moyen pour quitter ses parents est de 30 ans ! Un rapport national a signalé récemment qu'il existe un phénomène "d'anomie" chez les jeunes espagnols, phénomène qui serait dû au fait qu'ils doivent attendre très longtemps avant d'avoir leur propre logement.

La colocation chez les jeunes est donc devenu une des solutions dans le contexte de crise du logement des jeunes. Idealista.com (principal portail de l'immobilier en Espagne) vise à stimuler le marché immobilier en incitant les jeunes à louer ou partager leur appartement. Ils ont lancé sur le net une pub montrant des ébats amoureux dans une voiture afin de promouvoir l'idée qu'il était plus facile de faire cela dans son propre chez-soi. "*Please, get a room*"

Même si 70% des jeunes Espagnols se disent insatisfaits de leur logement, nombreux sont ceux qui supportent très bien la cohabitation forcée au sein de la maison parentale. Une nouvelle appellation est donnée aujourd'hui pour ces jeunes qui font l'expérience non concluante de la vie autonome car ils avaient trouvé un emploi (précaire) : la "génération boomerang".

Dès lors, divers plans ont été mis en place :

- **Des subventions à travers le soutien de l'habitat communautaire.**
- **Des prêts (aides au logement)** pour s'installer dans le parc privé du logement.
- **Des programmes de rénovation urbaine devant prendre en compte le besoin de logements pour les jeunes.** V'est notamment le cas du gouvernement local des Canaries qui a mis en place une politique visant à prendre davantage en compte les populations les plus fragilisées, dont les jeunes jusqu'à 35 ans. Dans la foulée, ils prolongent la durée d'occupation d'un logement social.
- **Le programme BOLSA Vivienda Joven en Alquiler** : ce programme est destiné aux jeunes entre 18 et 35 ans. Il est mené en collaboration avec certaines municipalités autonomes et a pour objectif de favoriser l'accès au logement locatif. L'objectif est de donner tant au bailleur qu'au futur locataire les garanties techniques et juridiques suffisantes. Le bailleur loue à un prix inférieur au marché et le jeune locataire apporte une bourse au logement locatif. Ce programme met également en oeuvre un service d'information sur toutes les questions relatives au logement des jeunes, qu'ils souhaitent louer ou acheter leur logement.
- **Un projet de Loi vise à rendre le marché locatif plus flexible**, notamment en modifiant le bail à loyer dans sa durée, tout en maintenant une sécurité juridique et en mettant en place de nouvelles mesures fiscales (28/08/2012). Cette nouvelle flexibilité devrait réduire le stock de logements invendus et fournir davantage de logements en location destinés aux jeunes.
- **Il existe des sortes d'appel à projet destinés aux municipalités espagnoles** qui voudraient développer des projets pour favoriser conjointement l'emploi et le logement des jeunes.

Sources : Conseil de l'Europe – Siteweb de Myeurop info – Site INJUVE, Institut national de la jeunesse.

LA SITUATION EN ROUMANIE

De nombreux écrits, de nombreuses études ont fait le point sur la situation des jeunes roumains dans le contexte de transition politique après 1989. C'est à partir de ce moment qu'on a vu se développer en Roumanie le modèle de *"living away"* : les jeunes quittent leur famille (par exemple en semaine) et y retournent durant le week end. Le modèle familial montre qu'une grande liberté est laissée aux jeunes, même lorsqu'il y a cohabitation familiale. L'ouverture au monde occidental a fait considérablement augmenter le taux des divorces, les analystes y voient une conséquence directe de la pression anxiogène liée au monde du travail dans une société capitaliste. Il y a eu une baisse notable de l'intérêt pour les études, donc une baisse de compétences pour aborder le marché du travail. Les jeunes roumains sont très mobiles, ceci est encore plus vrai entre 20 et 29 ans.

Le Roumanie fait partie des pays en décroissance démographique. Après l'ouverture au monde occidental, il y a eu une vague massive de privatisation du logement social qui a été vendu à bas prix aux propriétaires-occupants. Mais de nombreux logements font partie de grands immeubles, ce qui pose aujourd'hui la question de leur entretien (mauvaise qualité de construction) en tant que co-propriété.

Considéré comme un pays où la situation du logement des jeunes est aussi problématique qu'en Espagne, la solution de rester chez ses parents est cependant vue plus négativement. Le taux de chômage élevé en Europe a poussé de nombreux jeunes roumains à retourner dans leur pays d'origine. Le logement chez ses parents n'est pas vécu comme un foyer chaleureux comme en Espagne, mais comme une nécessité "instrumentale". Aujourd'hui, **94% des jeunes roumains célibataires vivent chez leurs parents et la moitié des jeunes couples, avec ou sans enfants**, également.

Près d'un cinquième des jeunes roumains est au chômage ! Une bonne partie des jeunes roumains travaille dans le secteur public (administration, santé, éducation,...), secteur à bas salaires. Ils vont grossir les rangs des travailleurs pauvres en Roumanie, qui vivent en état de pauvreté, ont des difficultés de logement et d'accès au crédit. Selon le Bureau International du Travail (BIT), cet état de fait entraînerait un sentiment de pauvreté héréditaire, ce qui mènerait à une forte criminalité, de la violence, l'abus de drogue, la montée des extrémismes politiques et la prostitution des jeunes... Signalons encore qu'une récente étude (2007), menée par l'observatoire national de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, montre que *"seulement 11% des jeunes pensent que le travail constitue une modalité importante de réussite professionnelle et personnelle"*. Ceci explique le fort d'émigration chez les jeunes roumains. Le déclin démographique national est encore accru par cet exode des jeunes.

L'Etat roumain, selon ATD Quart Monde, peut être qualifié d'Etat social car il tente de prendre des mesures pour aider ses populations les plus fragilisées. Mais le contexte actuel fait que ces mesures peuvent engendrer des dérives énormes (ex : coûts très bas des soins médicaux engendrent de "jeunes" médecins au seuil de la précarité).

« *Neam săturat de voi* » – « On en a marre de vous ! », voilà le message que de nombreux jeunes Roumains adressent aux élites de leur pays

Pour ce qui est du logement des jeunes,

- **Une des pistes envisagée actuellement est la création de logements à la campagne**, avec l'aide de ces jeunes qui sont en besoin urgent de logement, afin de les rendre autonomes vis-à-vis de leurs parents. Il s'agit du partage d'anciennes fermes de l'Etat qui seront en priorité donnée entre autres aux jeunes qui veulent redevenir agriculteurs.
- L'Agence Nationale du Logement, créée suite à la crise du logement en 1999, a une de ces actions qui est dédiée spécifiquement aux jeunes de moins de 35 ans qui ne peuvent se loger sur la marché du logement. Ce sont **les autorités locales qui mettent des terrains à disposition de programmes de construction de logements pour les jeunes qui peuvent alors devenir locataires**. L'ANL supervise les travaux ; les autorités locales s'occupent des impétrants (canalisations diverses).
- L'ANL propose aussi des moyens afin de **finaliser des bâtiments dont la construction s'est arrêtée en 1990**. Les jeunes de moins de 35 ans peuvent en bénéficier.
- Les jeunes sont les premiers visés pour ce qui est de **l'octroi de prêts hypothécaires "sociaux"** sur 20 ans, prêts qui sont détenus conjointement par l'ANL et des banques privées. Il y a alors exonération fiscale tant sur le terrain que sur le logement durant toute la durée de remboursement du prêt.
- **Le logement social** est particulièrement destiné aux catégories suivantes : les jeunes couples (de moins de 35 ans), les jeunes sortant des institutions (orphelinats), les personnes handicapées, les retraités, les anciens militaires, les veuves de guerre et les personnes forcées de quitter leur logement.

Sources : Conseil de l'Europe – Revue n°214 ATD Quart Monde "Age et pauvreté en Roumanie" de Felicia Rosioru - "Les nouvelles formes de régulation post-communiste et la situation des jeunes en Roumanie" par Mircea Vultur et Elena Fecioru – Site ARTE – Rapport de Carmen Firan sur le logement social en Roumanie, Master 2006.

LA SITUATION AU LUXEMBOURG

L'âge moyen pour un jeune qui quitte le domicile parental est de 24 ans. Cependant, il n'existe pas de programme d'aide à l'accès au logement mis en place spécifiquement pour les jeunes.

Source : Conseil de l'Europe

LA SITUATION EN SUEDE

Ce pays a mis en place une série de dispositifs spéciaux d'aide au logement des jeunes :

- Subsidés
- Allocations logement
- Comptes d'épargne-logement

Source : Conseil de l'Europe

LA SITUATION AUX PAYS BAS

Les rapports nationaux fournis ne font pas mention d'une quelconque approche spécifique du logement destiné aux jeunes.

La situation y semble en effet moins problématique, entre autres parce que les jeunes y bénéficient d'un système de **"starter-house"** pour leur accès à un premier logement.

Sources : Conseil de l'Europe – Etude du IARD s.c.r.l à Milan -

LA SITUATION AU DANEMARK

Le logement pour les jeunes n'est pas une priorité du gouvernement danois, y compris du ministère de la jeunesse. Au contraire, une bonne partie des efforts publics s'est concentrée sur la rénovation urbaine des centres villes, ce qui a diminué le nombre de petits logements financièrement abordables pour les jeunes.

Sources : Etude du IARD s.c.r.l à Milan